

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *

*

Séance du 17 Décembre 2014

INVESTISSEMENTS

5 – INVESTISSEMENTS TRAMWAY

5.1– TRAM GARONNE – T1 – Avenant n°1 au marché G 2011 9680 M : Fourniture de végétaux, plantations et ensemencement hors plateforme conclu avec la société IDVERDE – Approbation de l'avenant n°1.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

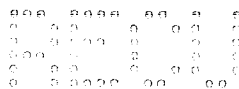
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,



- Par délibération D.2009.03.16.7.3 du 16 mars 2009, a approuvé le programme de la « liaison Arènes - Grand Rond », appelé également ligne « Garonne », et l'enveloppe financière prévisionnelle de 115 millions d'euros correspondante.
- Par délibération D.2009.04.29.9.3 du 29 avril 2009, a décidé de confier à la SMAT le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux du réseau de tramway.
- Par délibération D.2010.07.12.6.1 du 12 juillet 2010, a approuvé l'avant-projet de la ligne « Garonne ».
- Par délibération D.2010.11.04.4.1 du 4 novembre 2010, a approuvé l'allotissement et le mode de dévolution de chaque marché de la phase travaux.
- Par délibération D.2011.03.28.5.13 du 28 mars 2011, a déclaré l'intérêt général du projet et son intention de réaliser la « Ligne Garonne » de tramway, lequel a été rendu compatible avec le PLU du Grand Toulouse – Ville de Toulouse.
- Par délibération D.2011.12.12.7.1 du 12 décembre 2011, a autorisé la signature du marché G 2011 9680 M – Fourniture de végétaux, plantations et ensemencement hors plateforme - avec l'entreprise ISS Espaces Verts pour un montant s'élevant à **281 390,38 € HT**.

Le présent avenant n°1 a pour objet :

- d'intégrer au marché des prestations complémentaires consécutives à des adaptations et modifications nécessaires au projet donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs et à l'ajustement des quantités,
- de réduire le délai global du marché de 12 mois.

Il convient de préciser que la société ISS Espaces Verts a changé de dénomination sociale en début d'année 2014, changement n'affectant pas la forme juridique de la société, et est devenue IDVERDE.

1.1 - Prestations complémentaires liées à des adaptations de projet, donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs – ajoutés au BPU

Ces prestations complémentaires se justifient en fonction des éléments suivants :

- les platanes (*Platanus Platanor*) prévus place du Fer à Cheval ont été remplacés par des chênes (*Quercus Petraea*) à la demande du Services Espaces Verts de la Ville de Toulouse pour respecter les principes de biodiversité énoncés dans l'étude urbaine « Centre-Ville »,
- les ensemencements des pieds d'arbres isolés (existants et projetés) des secteurs Déodat de Séverac et avenue de Muret, prévus au projet, ont été remplacés par du sable stabilisé perméable pour faciliter l'entretien à la demande du Service Espaces Verts de la Ville de Toulouse.

1.2 - Ajustement des quantités du DE

Les ajustements de quantités se justifient en fonction des éléments suivants :

- l'intégration d'un prolongement des massifs arbustifs le long des contre-allées Jules Guesde et Paul Feuga jusqu'au Grand-Rond,
- la suppression des platanes remplacés par des chênes,
- la suppression de certains végétaux non plantés en raison des impossibilités liées, en particulier, à la présence de réseaux dans le sol.

1.3 - Impact financier du présent avenant sur le marché

Le présent avenant ne modifie pas le montant initial du marché de **281 390,38 € HT**.

1.4 – Modification du délai global du marché

Le délai global du marché initialement prévu est de 48 mois, comprenant une période de confortement de 2 ans à compter de la réception partielle prononcée le 27 janvier 2014, soit une fin de la période de confortement au 27 janvier 2016. En parallèle est prévue au marché une garantie générale d'un an à compter de la réception partielle, précitée.

Il est donc proposé de faire évoluer le délai global en réduisant le délai du marché de 12 mois, et de traiter les deux années de confortement selon le nouveau découpage suivant :

- La 1^{ère} année de confortement, du 27 janvier 2014 (date de la réception partielle) au 26 janvier 2015, est comprise dans le délai du marché. La réception du marché sera prononcée à l'issue de cette date.
- La 2^{ème} année, du 27 janvier 2015 au 26 janvier 2016, est couverte par la garantie de parfait achèvement de 1 an (article 5 du CCAP) qui intègre les prestations prévues par le confortement.

Par le présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet de ce présent avenant n° 1 et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° **G 2011 9680 M** et d'en autoriser la signature.

* *
*

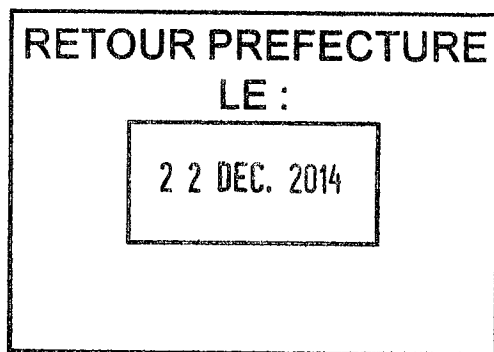
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché G 2011 9680 M à conclure avec l'entreprise IDVERDE (anciennement ISS Espaces Verts).

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer ledit l'avenant n°1.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES



Annexe D.2014.12.17.5.1



FOURNITURE DE VEGETAUX, PLANTATIONS ET ENSEMENCEMENT HORS PLATEFORME

AVENANT N° 1

G 2011 9680 M

DECEMBRE 2014

Titulaire : IDVERDE

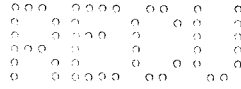


Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



AVENANT N° 1 AU MARCHE G 2011 9680 M

TITULAIRE : IDVERDE



Préambule :

Le marché G 2011 9680 M, pour la fourniture de végétaux, plantations et ensemencement hors plateforme, d'un montant de 281.390,38 €, a été notifié le 27 janvier 2012 à l'entreprise ISS Espaces Verts.

Il est précisé que l'entreprise ISS Espaces Verts a changé de dénomination sociale et est devenue en début d'année IDVERDE.

Le délai global du marché est de 48 mois.

Article 1 – Objet de l'avenant 1

Le présent avenant n°1 a pour objet :

- d'intégrer les prestations complémentaires consécutives à des demandes nouvelles apparues en cours de chantier et des adaptations nécessaires au projet :

Demandes du Service des Espaces Verts de la Ville de Toulouse :

- La modification d'essences d'arbres : remplacement des platanes prévus place du Fer à Cheval par des chênes (*Quercus Petraea*)
- Le prolongement des massifs arbustifs le long des contre-allées Jules Guesde et Paul Feuga jusqu'au Grand-Rond
- Le traitement des pieds d'arbres isolés en stabilisé en lieu et place des ensemencements prévus initialement (sauf sur les allées J. Guesde et P. Feuga)

Adaptations nécessaires au projet :

- Les ajustements de quantités.

Celles-ci génèrent la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG travaux, et l'ajustement des quantités du marché.

- de réduire de 12 mois le délai global du marché

Le délai global du marché initialement prévu est de 48 mois, comprenant une période de confortement de 2 ans.

Les prestations de confortement dues au titre du marché courent sur une durée de 24 mois à compter de la réception partielle prononcée le 27 janvier 2014, soit une fin de la période de confortement au 27 janvier 2016.

Il est proposé de réduire le délai du marché de 12 mois, et de traiter les deux années de confortement selon le découpage suivant :

- La 1^{ère} année de confortement, du 27 janvier 2014 (date de la réception partielle) au 26 janvier 2015, est comprise dans le délai du marché. La réception du marché sera prononcée à l'issue de cette date.

- La 2^{ème} année de confortement, du 27 janvier 2015 au 26 janvier 2016, est couverte par la garantie de parfait achèvement de 1 an (article 5 du CCAP) qui intègre les prestations prévues par le confortement.

Par courrier du 17 novembre 2014, l'entreprise IDVERDE a donné son accord sur la réduction de 12 mois du délai global du marché et s'est engagée à réaliser les prestations de confortement jusqu'au 27 janvier 2016, conformément au CCTP articles 3.5 et 4 au titre de la garantie de parfait achèvement du marché.

Article 2 – Prix nouveaux

Les prix nouveaux définitifs suivants sont intégrés au marché :

N°Prix	Libellé	Prix Unitaire € HT
2.10a	Fourniture de Quercus Petraea 20/25	496,35 / Unité
3.5a	Mise en place de stabilisé en pieds d'arbre existant	33,40 / Unité
3.5b	Mise en place de stabilisé en pieds d'arbre neuf	21,38 / Unité

Article 3 – Modifications apportées aux quantités du marché

Les quantités du marché sont modifiées en raison des adaptations du projet et des demandes nouvelles apparues en cours de chantier (en plus ou moins-value).

Les principales variations de quantités sont présentées dans le tableau ci-dessous :

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	PU € HT	TOTAL € HT
2.0 FOURNITURE DE VEGETAUX					
2.1	ACER cappadocicum 'Aureum' 20/25	U	-13,00	258,82	-3 364,66
2.4	CELTIS australis 30/35	U	-7,00	347,06	-2 429,42
2.6	FRAXINUS angustifolia 'Raywood' 30/35	U	-7,00	329,41	-2 305,87
2.7	GLEDITSIA triacanthos 'f.inermis' 20/25	U	-28,00	247,06	-6 917,68
2.9	PLATANUS Platanor 'Vallis Clausa' 30/35	U	-41,00	888,24	-36 417,84
2.10	QUERCUS ilex 20/25	U	-4,00	541,18	-2 164,72
2.12	CALLICARPA dichotoma 'Issai' 50/60	U	340,00	3,76	1 278,40
2.13	LAVANDULA angustifolia 50/60	U	400,00	3,18	1 272,00
2.14	LONICERA nitida 'pileata' 40/60	U	350,00	3,18	1 113,00
2.15	NANDINA fire power 40/50	U	400,00	4,12	1 648,00
2.16	PACHYSANDRA terminalis 40/60	U	530,00	1,41	747,30
2.17	PRUNUS otto Luyken 50/60	U	100,00	14,12	1 412,00
2.18	SALVIA chamaedryoides 40/60	U	400,00	2,00	800,00
3.0 TRAVAUX DE PLANTATIONS					
3.1	Plantation des arbres tiges	U	-61,00	223,57	-13 637,77
3.2	Plantation des arbustes	U	2 520,00	3,28	8 265,60
3.3	Mise en place de paillage biodégradable	M2	1 800,00	4,33	7 794,00
3.4	Mulchage en écorces de pins	M2	1 800,00	6,19	11 142,00
4.0 ENSEMENCEMENTS					
4.1	Ensemencement des pieds d'arbres existants	M2	-735,00	5,08	-3 733,80
4.2	Ensemencement des pieds d'arbres neufs	M2	263,00	2,22	583,86
PRIX NOUVEAUX					
2.10a	QUERCUS petraea 20/25	U	30,00	496,35	14 890,50
3.5a	Mise en place de stabilisé en pieds d'arbre existant	U	230,00	33,40	7 682,00
3.5b	Mise en place de stabilisé en pieds d'arbre neuf	U	530,00	21,38	11 331,40
TOTAL DES PRINCIPALES VARIATIONS					-1 011,70

Article 4 – Modifications du délai global du marché

Le délai global du marché est ramené à 36 mois.

Article 5 – Modifications apportées à l'acte d'engagement

Le montant initial du marché est inchangé.

Article 6 – Modifications apportées au Bordereau de Prix Unitaires

Le Bordereaux Prix Unitaire initial est complété par le bordereau de prix complémentaires repris dans l'annexe 1.

Article 7 – Modifications apportées au Détail Estimatif

Le détail estimatif initial est complété et modifié par le détail estimatif complémentaire repris dans l'annexe 2.

Article 8 – Renonciation

Par le présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet de ce présent avenant n° 1 et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Article 9 – Autres clauses du marché

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le

Le titulaire

La Personne Responsable du Marché

Annexe 1 – Bordereau de prix unitaires

N° Prix	Libellé	Unité	Prix Unitaire en € HT
2.10a	<u>Fourniture de Quercus Petraea 20/25</u> L'unité : quatre cent quatre-vingt-seize euros et trente-cinq cents	U	496,35
3.5a	<u>Mise en place de stabilisé en pieds d'arbre existant</u> Ce prix comprend : - le décapage et l'évacuation de la terre végétale - la fourniture et la mise en place de concassé 0/20, y compris compactage - la fourniture et la mise en place de sable stabilisé, y compris compactage L'unité : trente-trois euros et quarante cents	U	33,40
3.5b	<u>Mise en place de stabilisé en pieds d'arbre neuf</u> Ce prix comprend : - la fourniture et la mise en place de concassé 0/20, y compris compactage - la fourniture et la mise en place de sable stabilisé, y compris compactage L'unité : vingt et un euros et trente-huit cents	U	21,38

Annexe 2 – Détail estimatif

Le détail estimatif initial est modifié et complété comme suit :

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant Marché INITIAL
1.0 TRAVAUX PRELIMINAIRES					
1.1	Installation de chantier	FT	1	5 904,81	5 904,81
1.2	Elaboration des documents administratifs (PAQ...)	FT	1	176,47	176,47
1.3	Plans d'exécution	FT	1	588,24	588,24
1.4	Implantations	FT	1	1 096,78	1 096,78
1.5	Signalisations provisoires - protections des ouvrages	FT	1	588,24	588,24
1.6	Dossiers de recensement et DIUD	FT	1	941,18	941,18
Total 1.0 TRAVAUX PRELIMINAIRES					9 295,72
2.0 FOURNITURE DE VEGETAUX					
2.1	ACIER cappadocien "Aureum" 20/25	U	0	259,82	0,00
2.2	ALNUS cordata 20/25	U	49	152,94	7 494,06
2.3	CARPINUS betulus 25/30	U	5	252,94	1 264,70
2.4	CELTIS australis 30/35	U	26	347,06	9 075,56
2.5	CORYLUS colurna 20/25	U	9	147,06	1 323,54
2.6	FRAXINUS angustifolia "Raywood" 30/35	U	14	329,41	4 611,74
2.7	GLEDITSIA triacanthos "Linnaeus" 20/25	U	0	247,06	0,00
2.8	PINUS pinus 350x400	U	11	464,71	5 111,81
2.9	PLATANUS Platanus "Vallis Clausa" 30/35	U	52	886,24	46 188,48
2.10	QUERCUS ilex 20/25	U	14	541,18	7 576,52
2.10a	QUERCUS petraea 20/25	U	30	496,35	14 890,50
2.11	TILIA europea 20/25	U	52	152,84	7 952,88
2.12	CALICARPA dichotoma "Issaï" 50/60	U	680	3,76	2 556,80
2.13	LAVANDULA angustifolia 50/60	U	910	3,16	2 893,60
2.14	LONICERA nitida "pilosa" 40/50	U	760	3,16	2 400,40
2.15	NANDINA fire power 40/50	U	910	4,12	3 749,20
2.16	PACHYSANDRA terminatis 40/60	U	1 040	1,41	1 466,40
2.17	PRUNUS ste Lykon 50/60	U	180	14,12	2 541,60
2.18	SALVIA chamaedryoides 40/60	U	910	2,00	1 820,00
Total 2.0 FOURNITURE DE VEGETAUX					122 598,86
3.0 TRAVAUX DE PLANTATIONS					
3.1	Plantation des arbres tiges	U	266	223,67	59 493,62
3.2	Plantation des arbustes	U	5 410	3,28	17 744,80
3.3	Mise en place de paillage biodégradable	M2	2 400	4,33	10 392,00
3.4	Mulchage en sciures de pins	M2	2 400	6,16	14 864,00
3.5a	Mise en place de stabilisé en pieds d'arbres existant	U	230	33,40	7 682,00
3.5b	Mise en place de stabilisé en pieds d'arbre neuf	U	530	21,38	11 331,40
Total 3.0 TRAVAUX DE PLANTATIONS					121 475,82
4.0 ENSEMENCEMENTS					
4.1	Ensemencement des pieds d'arbres existants	M2	1 155	5,08	5 867,40
4.2	Ensemencement des pieds d'arbres neufs	M2	1 513	2,22	3 358,86
Total 4.0 ENSEMENCEMENTS					9 226,26
5.0 TRAVAUX DE CONFORTEMENT					
5.1	Travaux de confortement	FT	1	18 793,72	18 793,72
Total 5.0 TRAVAUX DE CONFORTEMENT					18 793,72
TOTAL MARCHE INITIAL HT					281 390,36